



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction de l'Autonomie

Aide Sociale Générale

Affaire suivie par : vivianne ROUSSEAU
Poste: 73 85

2011-CG-4-3271

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

**DEMANDE D'HABILITATION INDIVIDUELLE POUR
L'ETABLISSEMENT LA RENAISSANCE A LA CELLE-SAINT-CLOUD**

Politique sectorielle : Action Sociale Secteur d'intervention : Personnes Agées Programme : Accueil des Personnes Agées en établissements	
Montant actualisé :	23 170 094 €
Montant déjà réalisé à la date du 16/08/2011 :	11 563 727 €
Montant disponible au 16/08/2011 :	11 606 367 €
Montant réservé pour ce rapport :	2 850 €

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une demande d'habilitation individuelle pour une ressortissante des Yvelines :

Le dossier est présenté par l'établissement « Renaissance » à La Celle-Saint-Cloud pour une personne âgée.

Ce foyer-logement est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune. En l'attente d'une prochaine programmation qui pourrait permettre d'habiliter quelques lits à l'aide sociale départementale, les demandes d'aide à l'hébergement sont examinées dans le cadre d'une procédure d'habilitation individuelle.

Agée de 65 ans, Mme B., divorcée, dont le domicile de secours est à La Celle-Saint-Cloud, est sans enfant. Elle a dû très récemment quitter le domicile conjugal en application du jugement de divorce. Elle dispose de 1202 € de ressources mensuelles et de capitaux placés à hauteur de 1170 €.

Mme B. souhaite entrer au foyer-logement « la Renaissance ». Elle sollicite à cet effet le bénéfice de l'aide sociale pour participer à la prise en charge de ses frais locatifs fixés à 570 € par mois.

En laissant mensuellement à disposition de Mme B. 788 € pour ses frais de repas et d'entretien, l'intéressée peut contribuer à ses frais d'hébergement à hauteur de 414 € et l'aide sociale intervenir pour le complément, soit 156 € par mois.

Cela entraînerait pour l'exercice en cours une dépense maximale de 2850 €, soit 570 € durant 5 mois, dans l'hypothèse d'une entrée dans les lieux le 1^{er} août 2011.

Il vous est ainsi proposé d'accepter cette demande d'habilitation individuelle à compter de la date d'entrée de Mme B. dans la structure.

Les crédits inscrits au chapitre 65, article 652224 du budget départemental (Programme : Accueil des Personnes Agées en établissement) permettront de supporter cette dépense.

Si cette proposition vous agréee, je vous prie de bien vouloir adopter le projet de délibération ci-joint :